

PROGRAMME DE FORMATION

Le démembrement comme technique d'optimisation patrimoniale

Le démembrement de propriété est une technique puissante d'optimisation patrimoniale, offrant des opportunités stratégiques dans divers domaines. En assurance-vie, il permet d'optimiser la fiscalité grâce à la souscription démembrée ou à la clause bénéficiaire démembrée. Concernant le quasi-usufruit, les nouvelles règles de l'article 774 bis ouvrent la voie à des nouvelles pratiques innovantes, tout en permettant de corriger les erreurs passées. Dans le cadre des sociétés civiles, le démembrement de parts, associé à des outils comme le contrat de capitalisation ou l'usufruit de parts de SCPI, offre une gestion patrimoniale fine. Pour l'immobilier d'entreprise, il s'applique aussi bien aux immeubles qu'aux parts de SCI, avec des avantages fiscaux et patrimoniaux. Enfin, en transmission d'entreprise, il permet d'optimiser l'imposition des plus-values sur droits sociaux démembrés, tout en facilitant la transition générationnelle. Une approche incontournable pour les professionnels du patrimoine !

Date:	PAS DATE
Durée:	1 jour
Type / Prix:	590 €
Prérequis:	• Connaissances de base en fiscalité du patrimoine, • Avoir une pratique du conseil patrimonial. Ce plan est indicatif, dès lors que les textes législatifs et la jurisprudence pourraient faire évoluer certains des points présentés. La journée ne traitera pas d'autres points relatifs au démembrement compte-tenu du temps imparti.
Objectifs:	• Comprendre les mécanismes du démembrement de propriété et leur application dans différents contextes patrimoniaux • Maîtriser les stratégies d'optimisation patrimoniale liées au démembrement dans des situations complexes • Savoir conseiller et accompagner les clients dans la mise en œuvre de solutions patrimoniales basées sur le démembrement

Ces thèmes seront abordés avec pragmatisme et seront illustrés par des exemples réalistes. Les aspects théoriques seront abordés synthétiquement pour consacrer un maximum de temps aux mises en pratiques concrètes.

Propos introductifs

1. Démembrement et assurance-vie

- La souscription démembrée
- La clause bénéficiaire démembrée

2. Démembrement et somme d'argent

- Art.774 Bis : Nouvelles règles et nouvelles pratiques
- Comment réparer les « erreurs » du passé ?

3. Démembrement et société civile

- Le démembrement de parts de société civile
- Société civile et contrat de capitalisation
- Société civile et usufruit de parts de SCPI

4. Démembrement et immobilier d'entreprise

- Le démembrement portant sur l'immeuble
- Le démembrement portant sur les parts de SCI

5. Démembrement et transmission d'entreprise

- L'imposition des plus-values sur droits sociaux démembrés

Contenu
pédagogique:

Heures réglementaires:

CGPI : Immobilier : 2 heures | IAS/DDA : 7 heures

Notaires : 7 heures | N° d'homologation CSN : 202200371

Experts-comptables : 7 heures

Format:

Distanciel

Moyen pédagogique:

Diaporama, énoncés et corrigés des cas pratiques au format PDF

Public visé:

Professionnels du patrimoine (CGPI, experts-comptables, banquiers conseillers privés, assureurs, notaires, avocats, ...)

Moyen d'evaluation: Quiz de validation des compétencesacquises

Accessibilité aux personnes
en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

